

Débat général

Déclaration de la délégation française prononcée par S.E. M. Xavier Sticker

3 minutes maximum - 300 mots

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. C'est à titre national que je ferai quelques remarques complémentaires.

La vocation de cette 30^{ème} session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) est de tirer pleinement parti des résultats du Congrès de Kyoto. De nombreux intervenants l'ont souligné avant moi : la déclaration de Kyoto nous donne une feuille de route internationale ambitieuse contre la criminalité organisée pour les cinq prochaines années. Notre tâche cette semaine est de mettre en œuvre les engagements pris au congrès.

Nous le constatons chaque jour : les groupes criminels innovent sans cesse. La crise sanitaire leur offre de nouvelles opportunités. Notre mobilisation et notre capacité à nous adapter à leurs agissements sont donc plus impératives que jamais. Je tiens à souligner ici plusieurs domaines prioritaires dans lesquels la France appelle à une mobilisation internationale accrue.

Premièrement, parmi les formes émergentes de criminalité organisée, je tiens à distinguer la criminalité environnementale. En 2019 et en 2020, la France a promu deux résolutions dans le cadre des Conventions de Mérida puis de Palerme. Ces résolutions ont reconnu la gravité de la menace résultant de la criminalité environnementale, une menace qui est croissante et qui, aujourd'hui encore, est pourtant trop peu incriminée. La Déclaration de Kyoto a solennisé notre volonté collective d'aller plus loin dans la lutte contre la criminalité environnementale. C'est dans ce but que la France présente cette semaine à la CCPCJ un nouveau projet de résolution. Nous souhaitons qu'il puisse ensuite être endossé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons intensifier notre combat contre la cybercriminalité, en tirant pleinement parti du cadre international adapté dont nous disposons aujourd'hui. Nous

regrettons qu'aucune résolution n'ait pu être déposée lors de cette session de la CCPCJ pour renouveler le programme de travail du groupe intergouvernemental d'experts (IEG) ou pour créer une instance qui lui succède à Vienne. Vu l'expertise développée autour de l'ONUDC, la France reste très attachée à ce que la lutte contre la cybercriminalité soit une question traitée à Vienne.

Troisièmement, s'agissant d'une forme de criminalité organisée qui est hélas depuis trop longtemps à l'origine de grandes tragédies humaines, je tiens à mentionner la traite des êtres humains. Nous devons renforcer la coopération pour démanteler les réseaux et soutenir les victimes. Dans le contexte de l'ONUDC, je signale la campagne « Cœur bleu », que la France a rejointe en 2019, et j'invite tous les Etats intéressés à se rallier à cette initiative.

La traite des êtres humains est alimentée par le trafic de migrants. Pour lutter efficacement contre ce trafic, il faut aussi plus de coopération entre tous les pays concernés – les pays de départ, de transit et de destination. Les engagements qui ont été pris en mars 2018 dans la Déclaration de Niamey sont pour nous une référence.

La 30^{ème} session de la CCPCJ doit nous permettre de progresser dans tous ces domaines, et la délégation française s'y investira très activement.

Je vous remercie.